

Syndicat BDS inf'eau

Avril 2023

Syndicat d'eau potable



Alerte générale : la planète bleue voit rouge !



La Terre est l'unique planète du système solaire sur laquelle se trouve encore de l'eau à l'état liquide, une condition indispensable à la vie. Mais pour combien de temps encore ? Les constats faits dans le dernier rapport du GIEC ou lors de la récente conférence de l'ONU consacrée à l'eau, la première depuis 40 ans - il était temps - sont accablants. Son Secrétaire général a dressé un tableau sombre de l'avenir de l'eau, un droit humain compromis par une surconsommation « vampirique » et une utilisation non durable qui provoquent son évaporation en réchauffant la planète. « Nous avons brisé le cycle de l'eau, détruit les écosystèmes et contaminé les eaux souterraines ». De fait, près de 3 catastrophes naturelles sur 4 sont liées à l'eau. Une personne sur quatre, vit sans service d'eau géré de manière sûre ou sans eau potable.

Notre pays qui bénéficiait jusqu'alors d'un climat tempéré n'est pas épargné. Le temps où nous pensions avoir des ressources en eau inépuisables est révolu. Leur surexploitation irréfléchie devient aujourd'hui irresponsable. Il est grand temps d'agir, de préserver nos ressources et de les partager. Un Plan territorial de gestion de l'eau est en réflexion sur la Dombes. Souhaitons que tous les acteurs et tous les usagers concernés y contribuent efficacement et solidairement.



Lac de Castillon / Gorges du Verdon / Juillet 2022

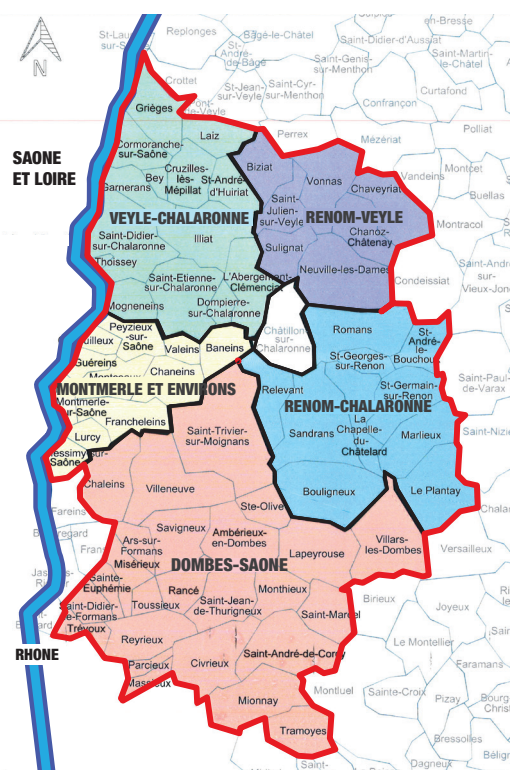
Du fait de la quasi absence de pluies hivernales, les nappes souterraines qui étaient déjà à un niveau anormalement bas ne se sont pas rechargées. Notre belle Dombes est classée en état d'alerte renforcée depuis le 1er avril. Du jamais vu aussi tôt dans l'année ! Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône a déjà entrepris de nombreuses actions afin d'anticiper au mieux la crise qui s'annonce peut-être à nous prochainement. Les communes membres sont également forces de propositions d'économies d'eau.

En réduisant votre consommation, vous pouvez, vous devez, vous aussi contribuer à la préservation de nos ressources. Ce bulletin d'information n'a pas vocation à vous sensibiliser, vous l'êtes déjà, mais à vous mobiliser. Tous ensemble nous réussirons.

“Je compte sur vous”

Didier MUNERET, président du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Périmètre du Syndicat
(5 services)



Le syndicat des eaux

Nombre de communes desservies :	67
Population alimentée :	93.000 habitants
Nombre d'abonnés :	42.500
Longueur totale de canalisations :	1.710 kms
Volume de production (m³)	6.400.000
Budget investissements 2023:	13,5 millions d'euros

Cette publication est éditée par le Syndicat d'eau potable Bresse-Dombes-Saône.

Siège : Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans

Directeur de la publication : Didier Muneret - président

Coordination-Rédaction: Serge Escalé

Maquette : Antoine Caron - KaliKréa

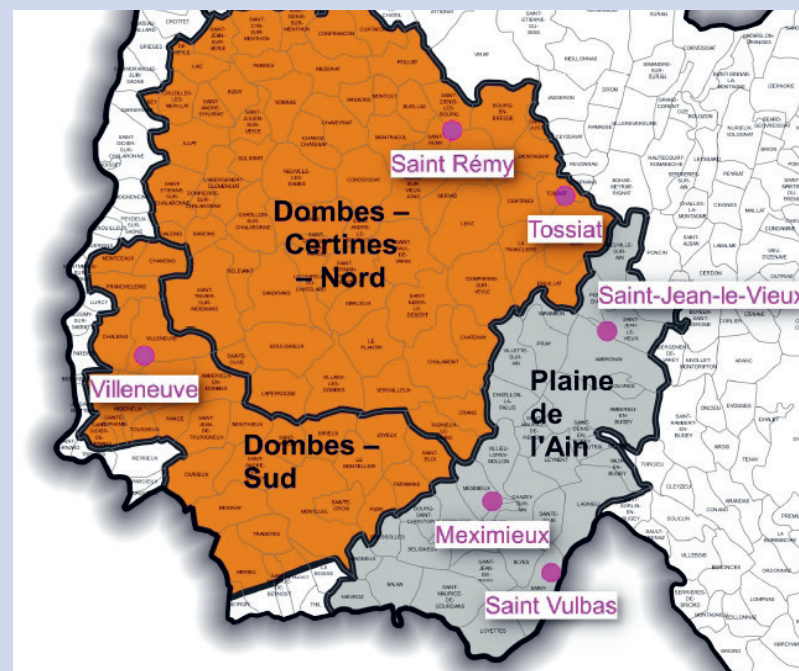
Impression : Vassel Graphique



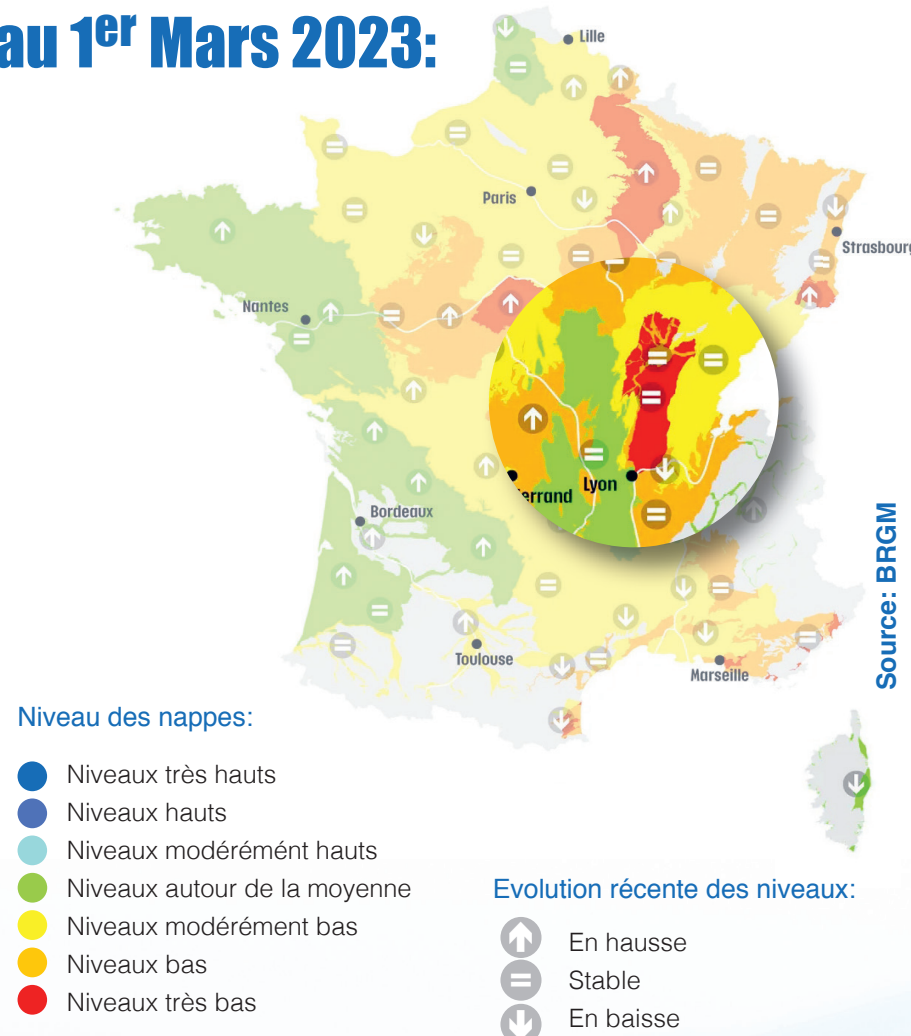
contact: accueil@sep-bds.fr

Etat de sécheresse des bassins de gestion des eaux souterraines au 1er Avril 2023 (arrêté préfectoral du 23 Mars 2023)

- Point de surveillance
- Pas de mesure de restriction.
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise



Situation des nappes au 1er Mars 2023:



Le PTGE : un projet impliquant toutes les catégories d'usagers

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche qui vise à engager les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global. L'objectif est de faciliter la gestion de la ressource en eau.

Le PTGE correspond à un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique. Son but est de parvenir à terme à un équilibre entre besoins et ressources en eau en incitant à la sobriété dans les usages de l'eau, à la préservation de la qualité des eaux. Il s'agit d'anticiper le changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau et à s'y adapter. Un état des lieux est effectué avec toutes les parties prenantes, syndicat rivières, syndicat eau potable et chambre d'agriculture.

Le PTGE s'appuie sur un diagnostic d'un bureau d'étude et suppose un dialogue étroit avec tout les acteurs du territoire, pour déterminer le programme d'actions à mettre en œuvre.

Rencontre avec Ludovic Loreau Maire de St-André de Corcy

Vice-Président de la communauté de communes de la Dombes en charge du PTGE

Quelle est votre appréciation globale sur la situation hydrologique dans le syndicat ?

Notre préoccupation majeure est le déficit hydrologique dans la limite géographique et géologique de la grande Dombes. Il y a une interaction entre la nappe, les rivières et les étangs. La situation était déjà tendue à l'été 2022. Normalement, la pluie remplit les étangs durant l'hiver, ce qui n'a pas été le cas cette année. A nous d'anticiper l'évolution de la situation.

Quel est le rôle du PTGE dans la Dombes ?

Comme le montrent les controverses autour des (bassines) d'eau, le PTGE est d'autant plus nécessaire pour notre territoire. Pour l'ensemble de la Dombes, le niveau de la nappe des cailloutis diminue depuis 2018. Grâce au PTGE, nous allons élaborer avec tous les représentants un plan d'action pour le partage de l'eau et la réduction de la consommation de manière concertée. Nous, communauté de communes de la Dombes, sommes partie prenante pour la concertation locale sur ce futur plan d'actions.

Quel est la place de l'agriculture dans l'écosystème du territoire du Syndicat ?

Les agriculteurs sont des sentinelles, ils sont les premiers à être impactés par le dérèglement climatique. Ils doivent réfléchir autour des nouveaux types de cultures à développer, des enjeux à relever et des évolutions des techniques agricoles à accompagner.

La question d'une agriculture nourricière moins intensive se pose. Il faut travailler en commun, c'est très important.

Quelles sont les initiatives pour préserver la ressource dans votre commune ?

Nous avons changé la nature du fleurissement depuis quelques années déjà. Il n'y a plus de plantes annuelles et nous limitons avec des plantations résistantes et permanentes.

Nous n'arrosions plus la pelouse du terrain de football. D'autre part, la commune a imposé dans les nouvelles constructions, la présence de cuves de récupération de l'eau pluviale.

Concernant les piscines, nous allons expliquer aux demandeurs qu'ils ne pourront pas les remplir et de fait je ne signerai plus les nouveaux permis de construire.

La restriction des usages va être renforcée mais nous devons avant tout sensibiliser au maximum la population sur les enjeux d'économie d'eau. Au niveau de la communauté de communes de la Dombes, nous réfléchissons à un dispositif d'accompagnement pour l'installation des cuves de récupération d'eau, comme cela a pu se faire pour les composteurs.

Nous avons aussi imposé un système de recyclage d'eau à une station de lavage des voitures créée en 2021.

Parole d'expert: Stéphane Grange, hydrogéologue du bureau d'étude en environnement, Ginger BURGEAP.

Quelles sont les causes de la situation actuelle hydrologique de la Dombes ?

On constate aujourd'hui une baisse marquée du niveau de la nappe des cailloutis de la Dombes, mais aussi du remplissage des étangs, du débit des rivières. La situation hydrologique déficitaire actuelle s'explique majoritairement par un déficit pluviométrique sur le plateau de la Dombes. L'ensemble du territoire est aujourd'hui en alerte sécheresse renforcée.

Cette situation est-elle ancienne ?

Il faut regarder l'évolution de la situation sur plusieurs années. On observe des cycles pluriannuels de cumuls d'années plus ou moins pluvieuses. La baisse des niveaux d'eaux dans la nappe des cailloutis est marquée après 2015, avec une succession d'années déficitaires et des étés secs comme en 2018, 2019 ou 2020. L'année 2021, même si elle a été pluvieuse, n'a pas permis de compenser le déficit accumulé les années précédentes. L'année 2022 est une année déficitaire en pluie avec une sécheresse estivale marquée. L'hiver 2022-23 a été extrêmement sec, les niveaux de nappe ne sont pas remontés ce début d'année, dans ce qui est normalement la période de recharge des nappes. La situation est donc très préoccupante pour les mois qui viennent.

Concernant la préservation quantitative de la ressource, quelle est la priorité ?

Il est aujourd'hui trop tôt pour dire quelle est la priorité ? Une phase importante d'étude et de concertation va être menée en 2023. Mais il est certain qu'avec le changement climatique cette situation déficitaire risque de s'accroître.

contact: accueil@sep-bds.fr

contact: accueil@sep-bds.fr

Les communes s'impliquent pour préserver la ressource en eau

Beaucoup de maires et leurs équipes ont engagé des actions pour réduire la consommation d'eau et ce depuis quelques années déjà pour certaines communes. Les mesures portent sur l'arrosage des plantations et la réduction de celles-ci, la récupération de l'eau de pluie, des conseils aux habitants, etc.

Comme pour de nombreuses communes, le maire de Civrieux, Gérard Porretti, a mis en place un plan d'actions pour anticiper une situation de sécheresse.

Personnel communal d'entretien

Nous ne nettoions pas à l'eau la voirie, trottoirs, cours, murs, etc.

Arrosage

Nous récupérons l'eau des toits pour l'arrosage goutte-à-goutte des massifs, matin et soir, selon les horaires de l'arrêté préfectoral.

Plantations

En 2022 l'achat de plants annuels a été réduit de moitié par rapport à 2021 et nous envisageons de poursuivre cette réduction en 2023. Nous privilégions les graminées et plantes vivaces qui ne nécessitent pas d'eau.

Conseils aux habitants

Nous informons les administrés sur les mesures à adopter via les supports de communication, affichage en mairie, panneau électronique, Panneau Pocket, site Facebook, site Internet, lettre municipale.

Poteaux incendie et défense incendie

Nous veillons à ce que les entreprises ne prélèvent pas l'eau sur les poteaux incendie. L'eau qui remplit le camion-citerne des pompiers vient d'une source qui arrive dans le lavoir

Surveillance des compteurs d'eau

Nous effectuons la relève chaque mois. De plus, la SAUR délégataire du service des eaux alerte la mairie dès qu'elle constate un dépassement anormal de consommation.

Le problème des piscines

Nous préconisons, par exemple, le nettoyage des filtres à sable lorsqu'il y a un orage, ce nettoyage consommant en général 1 à 3 m3 selon la taille de la piscine. Mieux vaut également n'effectuer qu'un nettoyage sur deux.

Nous comptons sur vous !

La préservation des ressources d'eau communes est l'affaire de tous. Côté particuliers, des gestes simples peuvent réduire la consommation d'eau. Les agriculteurs doivent évoluer vers des cultures moins exigeantes en eau et adapter leurs pratiques au réchauffement climatique. Le monde industriel doit lui aussi réduire l'utilisation de l'eau dans les process de fabrication.



Limitez le volume utilisé dans les toilettes.

Les WC ont un gros impact sur la facture d'eau avec près de 20% de la consommation. Contrôlez régulièrement l'absence de fuites au niveau de la chasse d'eau et si besoin, investissez dans une chasse à double débit.



Prenez une douche courte plutôt qu'un bain et utilisez un pommeau économique.

Un bain consomme en moyenne plus de 100 litres d'eau. D'évidence, une douche est plus économique. Avec un pommeau économique, vous pouvez limiter le débit à 6 litres par minute.



Equipez vos robinets de « mousseurs »

Cet accessoire qui s'adapte sur tous les robinets permet d'économiser jusqu'à 25.000 litres par an et par foyer, pour un coût modique.



Utilisez un récupérateur d'eau de pluie.

Vous pouvez récupérer cette eau pour arroser, laver votre voiture ou votre terrasse.



Détectez et réparez les fuites en vérifiant régulièrement votre compteur.

Un robinet qui fuit représente une perte d'environ 4 litres/heure soit presque 200 € /an ! Quant à la chasse d'eau, une fuite peut consommer jusqu'à 25 litres/heure. La facture peut monter très vite si les fuites ne sont pas réparées.



Veillez à remplir votre lave-linge et votre lave-vaisselle au maximum avant de lancer un cycle.

Privilégiez les programmes économiques. Ils représentent jusqu'à 22% de la consommation totale.